

# RECOURS DE NOTATION 2012 (gestion 2011)

## Compte rendu CAP C technique des 20 et 21 septembre 2012

### ► Propos liminaires :

Les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques ont rappelé leur attachement à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui doit se faire à travers une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du service public rendu et du travail réalisé.

Ils ont dénoncé le système de notation/évaluation actuel et la proposition faite par l'administration de supprimer dès 2013 la note chiffrée au profit de la seule évaluation qui instaurerait entre le chef de service et l'agent une relation contractuelle rendant ce dernier plus vulnérable.

Comme chaque année, ils ont dénoncé le fait que l'administration pénalise régulièrement les collègues rencontrant des problèmes de santé, à temps partiel, ayant muté, militants syndicaux ou affectés sur certains postes peu valorisés.

**L'administration doit reconnaître la diversité et la spécificité des métiers de la filière technique et surtout en tenir compte lors de l'examen des dossiers.**

La direction générale avait mis en réserve 8 majorations de +0.02 et 3 de + 0.06 (soient 17 mois) pour la filière fiscale et 5 mois pour la filière gestion publique (les agents étant encore notés par filière).

**La CGT Finances Publiques a exigé de l'administration qu'elle utilise l'intégralité de la réserve pour la filière fiscale et qu'elle aille au delà de la réserve constituée pour la filière gestion publique.**

### ► Réponses de l'administration :

Sur les systèmes d'évaluation/notation, actuel et futur, la présidente de la CAP a indiqué qu'elle ferait remonter nos revendications, sans pour autant apporter de réponse.

Sur la diversité des métiers, la présidente nous a répondu avoir pleinement conscience de la problématique car son bureau de gestion a participé aux groupes de travail sur les statuts fusionnés de la filière technique.

Sur l'utilisation de la réserve, pour la filière fiscale, elle a indiqué que, selon elle, il y avait suffisamment de majorations pour traiter l'ensemble des appels ; pour la filière gestion publique elle a indiqué pouvoir aller au delà, la réserve étant commune avec celle des agents administratifs.

Montreuil, le 24 septembre 2012

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr) • [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

► Attention : à partir du 1er octobre 2012

nouvelle numérotation téléphonique : 01.55.82.80.80

## Evocation des dossiers :

La CAP avait à examiner 19 demandes de révision de notation :

- ▶ 9 concernaient la filière gestion publique ;
- ▶ 10 concernaient la filière fiscale.

Parmi ces dossiers, deux agents de la filière fiscale étaient notés à la note d'alerte (- 0.01) et demandaient le retour à la note pivot.

14 agents avaient confié la défense de leur dossier à une organisation syndicale.

**9 agents avaient mandaté la CGT Finances Publiques pour les représenter** (dont les 2 dossiers en note d'alerte).

Sur les 19 dossiers l'administration a attribué :

- ▶ 1 majoration de + 0.06 (défendu par la CGT) ;
- ▶ 4 majorations de + 0.02 (dont 2 défendus par la CGT) ;
- ▶ 2 retours à la note pivot (défendus par la CGT) ;
- ▶ 2 modifications des appréciations générales (défendus par la CGT).

**Les élus CGT sont intervenus systématiquement avec force et conviction sur l'ensemble des appels qui leur étaient confiés.**



## Les votes :

Les élus CGT Finances Publiques ont, dans tous les cas, voté systématiquement pour la requête de l'agent.

Les élus Solidaires Finances publiques ont voté pour la requête de l'agent lorsque le dossier était défendu et se sont abstenus pour les dossiers non défendus.

Les élus FO DGFIP étaient absents.

En fin de séance, nous avons indiqué notre satisfaction sur les décisions de l'administration concernant les deux dossiers en note d'alerte ramenés à la note pivot.

**Les élus de la CGT Finances Publiques considèrent que ce n'est pas en pénalisant les agents sur leur notation qu'on règle leur difficultés. Aussi ont ils précisé qu'ils souhaitent voir l'administration regarder les appels que nous aurons à traiter d'ici la fin de l'année animée du même état d'esprit.**

Nous avons dénoncé l'utilisation parcimonieuse des réserves par l'administration.

Si les 4 mois restants dans la filière gestion publique seront reversés pour les appels des agents administratifs, les 12 mois restants dans la filière fiscale sont perdus.

**Les élus de la CGT Finances Publiques considèrent, que dans un contexte de pénurie d'effectifs et de restructurations permanentes, les agents fournissent bien plus que leur part de travail.**

**Nous estimons que l'administration aurait du satisfaire un plus grand nombre d'agents.**

**L'administration réalise des économies budgétaires sur la masse salariale en gelant le point d'indice d'une part et en persistant à ne pas pourvoir l'ensemble des postes implantés, d'autre part. Même à travers la notation, l'administration poursuit sa politique de rigueur sur le dos de la catégorie C qui subit la majorité des suppressions d'emplois et dont la rémunération est régulièrement rattrapée par le SMIC.**